

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....			

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## De peuple à peuple

Au cours de ces dernières années Paris a été le théâtre de réceptions nombreuses, et le temps est loin où la coalition réactionnaire aimait à répéter sur tous les tons que, tant que la France serait en République, on n'y verrait paraître ni souverains, ni princes étrangers.

Il en a été de cette prédiction comme de beaucoup d'autres ; elle n'aurait servi, s'il en était encore besoin, qu'à constater une fois de plus que nul n'est prophète dans son pays. Souverains et princes sont venus si nombreux qu'il devient presque difficile de se rappeler leurs voyages dans la capitale de la France, où quelques-uns séjournaient, à vrai dire, d'une façon presque permanente.

On pourrait même ajouter qu'il serait plus aisé de compter ceux des rois et empereurs étrangers qui n'ont point paru à Paris durant ces dix dernières années — tout au moins officiellement — et il en est un, tout au moins, qui ne néglige aucune occasion d'indiquer le vif désir qu'il aurait de faire ce voyage, s'il n'en était empêché par des circonstances plus fortes que sa volonté.

Si intéressantes toutefois qu'aient été les visites des souverains que la France a accueillis, ceux-ci avec une vive satisfaction, ceux-là avec sa traditionnelle courtoisie. Paris a connu d'autres hôtes à la venue desquels il n'a point attaché, bien au contraire, un moindre prix.

On se souvient des incomparables manifestations d'enthousiasme qui accueillirent les marins russes et qui furent, en quelque sorte, le prélude de l'alliance franco-russe.

On se rappelle la sympathie attristée avec laquelle fut reçu le président Krüger, ce noble vaincu. L'on n'a pas oublié non plus la réception faite aux parlementaires anglais dont la venue fut, avec raison, saluée l'an dernier, comme le présage de l'heureux rapprochement sanctionné, il y a quelques jours, par le vote de la Chambre des députés et qui sera incessamment ratifié par le Sénat.

Peu à peu, ces visites de délégués de peuple à peuple, venant plus ou moins solennellement affirmer, devant le monde, les cordiales et amicales relations des nations entre elles, sont entrées dans les habitudes internationales et c'est là un fait très important, très heureux.

Comment ne point faire ou ne pas refaire cette constatation à l'occasion de la visite des délégués des Chambres de Commerce et des Municipalités des principales villes d'Italie ?

Les acclamations qui partout les accueillent, la présence, aux fêtes qui leur sont offertes, des représentants les plus éminents du Gouvernement, du Parlement, de la Science et de l'Art, de l'Industrie et du Commerce français, ce sont là autant d'éclatants témoignages de la satisfaction, de la joie avec laquelle la France a vu cesser, entre elle et la nation qu'elle se plaît à appeler la nation-sœur, un malentendu qui n'avait que trop duré et auquel ont mis fin récemment des négociations aussi heureuses qu'habiles, hautement et unanimement approuvées des deux côtés des Alpes.

Ainsi que l'a dit le ministre du Commerce, aux applaudissements des convives français et italiens du banquet du « Grand Hôtel », l'entente plus étroite et ces visites répétées qui créent entre les négociants et industriels des deux pays des rapports d'amitié personnelle, contribueront à développer une activité commerciale qui ne peut manquer d'aboutir pour les deux pays, au développement de la prospérité publique.

Et, de son côté, l'Ambassadeur d'Italie, le comte Tornelli, a pu avec une égale raison, constater que le développement des relations commerciales des deux pays redouble leur force de résistance dans l'intérêt de la paix et de la civilisation.

Oui, c'est bien avant tout, cet intérêt

que servent des manifestations internationales semblables à celles, qu'en Italie aussi bien qu'en France, l'opinion saluera, nous le répétons, avec une satisfaction aussi vive que motivée.

Ce n'est peut-être plus déjà tout à fait un rêve que de croire qu'un jour viendra où l'Europe entière, entrant dans la voie indiquée par les deux nations latines à son activité laborieuse, pacifique et féconde, pourra, avec une juste reconnaissance, leur rendre l'immortelle parole que Dante adressait à Virgile, son guide et son maître « Tu duca è tu maestro. »

A. B.

## Chambre des Députés

Séance du 22 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Les élections de MM. Augagneur, élu à Lyon, et du Douyt, à Coutances, sont validées.

La Chambre reprend la suite du budget de l'intérieur : les chapitres 63 et 64 sont votés ; sur le chapitre 65 relatif aux frais de police de l'agglomération lyonnaise, M. Augagneur propose de réduire de mille francs ces crédits, car cette police échappe à l'action de la municipalité.

M. Combes promet que les dépenses de cette police seront soumises en première instance au Conseil municipal. M. Augagneur retire son amendement. Le chapitre 65 est adopté.

Le chapitre relatif aux fonds secrets est discuté. M. Dejeante en demande la suppression.

M. Combes dit que malheureusement ces fonds sont nécessaires, et il répond à une interruption de M. Ribot, que celui-ci, alors qu'il était ministre, les avait toujours demandés.

M. Combes pose la question de confiance : par 293 voix contre 202 la proposition de M. Dejeante est repoussée.

M. Doumer dit que la commission a diminué de 200.000 francs les fonds secrets.

M. Doumer dit que les fonds secrets doivent disparaître, car c'est un budget de corruption.

M. Combes trouve étrange que M. Doumer ait attendu 2 ans avant de tenir ce langage, dans tous les cas, ce langage ne s'adresse pas au ministère actuel : M. Doumer éprouve trop son mécontentement de n'avoir pu escalader le pouvoir.

M. Doumer essaye de répliquer aux cinglantes paroles de M. Combes : applaudi par la droite, mais hué par tous les républicains, il déclare qu'il défend simplement ses idées.

Le crédit d'un million au lieu de 1.200.000 fr. est voté.

M. Bertrand demande une réduction de 50.000 francs sur le service pénitentiaire ; combattu par M. Morlot, rapporteur de la commission, cet amendement est repoussé par 270 voix contre 269.

La suite du budget est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 22 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Strauss est élu membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels. M. Poirier est élu membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire.

Le Sénat revient à la discussion du régime des débits de boisson.

M. Hennequin, commissaire du Gouvernement, demande le renvoi à la Commission de la proposition.

M. Guérin demande au Sénat d'affirmer la nécessité de diminuer le nombre des crédits.

M. Lecomte combat la proposition de loi : il dit que l'on devrait supprimer le privilège des bouilleurs de cru.

M. Béranger s'efforce de justifier la loi.

Par 146 voix contre 120, le renvoi est prononcé.

Et la séance est levée.

## PÉTITION ORIGINALE

A cette époque de pétitionnement à outrance, il est intéressant de rappeler la si plaisante pétition imaginée naguère par Frédéric Bastiat, profond économiste et parfait ironiste ; pétition des « fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, reverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage, contre la lumière du soleil qui nuit à leur industrie ».

« Nous subissons, disaient-ils, l'insupportable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres pour la production de la lumière, qu'il en inonde notre marché national à un prix fabuleusement réduit ; car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par « la perfide Albion » ; d'autant qu'il a pour celle île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous ».

Les pétitionnaires priaient donc le Parlement d'ordonner la fermeture « de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contre-vents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons », au préjudice des belles industries « dont, disaient-ils, nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale ».

Ce petit chef-d'œuvre de Bastiat obtint un vif succès. Et les imitateurs ne manquèrent pas à l'auteur. Il y eut la pétition, tout indiquée, des tilburys, diligences, pataches, chaises à porteur, etc., contre les chemins de fer, etc. Car il reste toujours quelque chose de l'ironie juste et de bon aloi — comme de la calomnie — heureusement !

On pourrait faire aujourd'hui la pétition des petits bateaux, qui vont ou ne vont pas sur l'eau, contre la concurrence des steamers, paquebots, etc.

## LA

## GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Un exploit de quatre chasseurs

Petersbourg, 21 novembre (officiel). Un télégramme du général Kouropatkine du 20 novembre, dit que la nuit du 19 au 20 s'est écoulée tranquillement.

Il relate, dans la nuit du 16 au 17, l'exploit de quatre chasseurs, qui, forçant le cordon de sentinelles perdues ennemies, purent placer, allumer et se retirer sans encombre, des grenades à la pyroxiline dans une fanza chinoise, où était une garde japonaise de vingt-cinq hommes. La fanza sauta, ce qui provoqua l'alarme au camp japonais, qui ouvrit le feu sur toute la ligne.

Une compagnie ennemie ne put que déblayer les décombres et retirer les morts et les blessés.

Autour de Moukden

Télégramme du général Kouropatkine du 21 novembre :

« Un de nos détachements a occupé le 20 novembre, sur le flanc gauche, le village d'Ouitzoutsy, à dix kilomètres du Sud-Ouest de Dapindouchan. Les Japonais, qui se trouvaient près de ce point en nombre insignifiant, se retirèrent dans la direction de Tsian-Tchan. Les pertes des deux côtés sont insignifiantes.

« Je n'ai reçu aucun rapport signalant des engagements avec l'ennemi, le 21 novembre, sur le front de l'armée de Mandchourie. »

Quartier général russe, Moukden, 22 novembre. — Les deux armées sont établies dans des positions si puissamment fortifiées que, de part et d'autre, on ne semble pas disposé à attaquer avant d'avoir une supériorité numérique suffisante pour effectuer un mouvement de flanc avec des chances de succès. Il est probable que les Japonais ont plus de troupes disponibles et possèdent une mobilité supérieure, car ils ont récemment fait preuve d'activité au centre et sur la droite.

Les deux armées semblent avoir reçu, dans un même laps de temps, des renforts à peu près équivalents.

On mande de Moukden, à la date du 21 novembre :

Beaucoup de Mongols se sont joints aux Koungouses. Une bande de 1.500 cavaliers évolue dans le voisinage de Sin-Min-Ting.

Ils touchent une solde quotidienne que leur payent les Japonais et ils sont commandés par des officiers japonais. Leurs attaques sont principalement dirigées contre les caravanes.

Le vice-amiral Alexéief, ex-lieutenant impérial en Mandchourie, est nommé membre du conseil de l'empire et du comité des ministres.

## PROFIL LITTÉRAIRE

FIGARO

Il n'est pas plus de son époque qu'il n'est de son pays ; c'est un Français de notre siècle : spirituel, bohème, industriel, il sent que la notoriété s'acquiert par la fortune plus que par le talent, et tandis qu'il écrit des comédies satiriques, et qu'il rédige des journaux malicieux, il s'assure d'un autre côté la protection d'un comte Almariva de la Finance ou du Parlement.

Car s'il est artiste en jeux de mots, en paradoxes, en fantaisies, Figaro conserve ce sens pratique et ce bel équilibre d'action qui le meneront tout droit malgré la mechanceté des jaloux, qu'il raille et l'ingratitude des grands seigneurs qu'il sert, à la situation grasse et durable d'où naîtront pour lui l'indépendance et la sécurité.

Ses facultés imaginatives ne l'empêchent point de voir le côté utilitaire de ses plus audacieuses entreprises : il exploite merveilleusement jusqu'au scandale de ses publications, et dissimule sous l'ironie légère de sa parole la profondeur de son ambition, et la constance de ses desseins.

« La tresse et le cuir anglais » seront indignes de ses mains, et le suffrage universel le dispensera des domesticités anciennes ; la Liberté de la Presse enflera ses prédispositions ; la liberté de réunion formera son éloquence ; l'omnipotence de l'argent et l'acuité de la concurrence vitale en feront quelque homme d'affaires retors, agent de banque en même temps qu'agent politique, brasseur d'affaires ainsi que faiseur de mots.

Figaro sera député : il vendra le plus honnêtement du monde ses convictions théoriques, et couvrira l'immoralité de ses marchandages sous la preste défroque des solennelles doctrines où se repaissent les médiocrités.

Comme il se moque de la politique et de ses grands pontifes, qu'il estime qu'elle n'exige d'autre compétence que celle de n'en pas avoir, il se croira lui-même capable de présider au sort des peuples : un peu de mise en scène, qui ne manquera pas à cet auteur dramatique, beaucoup de faconde lui serviront pour masquer la « petitesse des moyens sous l'importance des objets ».

Nous le verrons donc premier ministre. En lui s'incarnera le génie plébéien définitivement vainqueur des vieilles distinctions de caste, et le « tandis que moi, morbleu ! » résonnera maintenant aux oreilles de ses pareils comme une musique de délivrance, de revanche et d'orgueil !

MATHOS.

## CHRONIQUE

### Pages d'Histoire

#### L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

##### III LE MAROC

Le gouvernement de la République française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc.

De son côté le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.

Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la Grande Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage entre les ports marocains dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

Enfin, les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée, et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

Depuis 1900, nous avons inauguré au Maroc une politique nouvelle, ou, plus exactement, nous avons créé une politique là où il n'y en avait jamais eu. Jusque là notre contact avec le Maroc n'avait pas fait naître de conception plus large que celle de régler au jour le jour, par l'effort de nos officiers des affaires indigènes ou de notre légation de Tanger, les affaires naissant sans cesse entre les tribus agitées, vivant des deux côtés d'une frontière imprécise. Quant au Maroc lui-même, nous le considérons comme un bloc confus, peu encourageant, une anarchie gênante à l'Ouest de l'Algérie, un pays auquel il fallait toucher le moins possible. C'était en outre une grosse question internationale, que, dans la lâcheté mentale commode de la formule « réserver l'avenir », nous n'osions pas regarder en face et encore moins aborder. Et nous pratiquions à son égard la politique de l'Autriche. Elle nous était d'autant plus facilitée que, chose invraisemblable, nos gouvernants, même les dirigeants de notre diplomatie ne s'étaient pas encore fait une conception de la grandeur et des possibilités de notre œuvre dans l'Afrique du Nord-Ouest. En proie à des traditions quelque peu livresques, absorbés par des questions qu'il n'aurait pas été injuste, après un certain nombre d'hésitations et d'échecs, de qualifier de « rossignols » politiques, ils considéraient une action diplomatique au Maroc comme une sorte d'aventure vaine et inutile et non comme le complément nécessaire de la plus féconde de nos entreprises. En un mot, si prodigieux qu'il soit de le dire — et certains d'entre eux l'ont cependant prétendu dit — ils n'avaient pas encore découvert le Maroc, pas même l'Algérie. Ils laissèrent passer, faute

d'avoir l'attention, l'appétit ouvert de ce côté, pareils en cela au héros de notre bon La Fontaine, les années pendant lesquelles la question d'Égypte aurait pu fournir les moyens de régler celle du Maroc. Pour s'intéresser à ce pays, ils firent comme le petit rentier de province qui ne s'aperçoit jamais des mouvements de bourse que le lendemain et qui se précipite pour acheter à la hausse. Jamais on ne vit pareille impuissance mentale en présence d'une telle nécessité et d'une telle occasion.

Vers 1900, la question du Maroc commença à s'imposer chez nous à tous les esprits. Nous prenions conscience de notre situation dans l'Afrique du Nord-Ouest. Nous nous remettons de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.

Envoyé le 30 Janvier 1900 à Tanger, M. Revoil inaugura, avec un bonheur immédiat, une conduite toute nouvelle. Au lieu de continuer à tourmenter le Makhzen de demandes d'indemnités à propos du moindre incident de frontière, il s'appliqua à lui démontrer que les deux pays avaient des intérêts communs, et qu'au lieu de ne se connaître que par ces sortes de notes d'huissier qu'ils passaient leur temps à se présenter l'un à l'autre, ils feraient bien mieux de s'entendre pour pacifier cette frontière. Ce langage de raison fut compris. L'année suivante, une ambassade marocaine, conduite par le ministre des affaires étrangères, fut envoyée à Paris, et les pourparlers échangés entre les deux gouvernements aboutirent au protocole que M. Delcassé et Si Sliman Abd-el-Kerim signèrent le 20 juillet 1901. Plus tard, le 20 avril et le 7 mai 1902, M. Revoil, devenu gouverneur général de l'Algérie, compléta cette première convention par deux accords passés avec Guebbas, le représentant extraordinaire que le Sultan avait envoyé à Alger pour surveiller l'exécution de l'arrangement.

Par cette série d'actes, la frontière franco-marocaine au-dessous du Teniet-el-Sassi se trouva délimitée ; l'ouverture de marchés communs, des deux côtés de la frontière, réglée ; les rapports des autorités françaises et marocaines, mises sur le pied d'une note de collaboration amicale, et la création de forces de police marocaines dirigées par des officiers français, décidée.

C'est là ce qu'on a appelé la politique d'entente avec le Makhzen. Dans la pensée de ses initiateurs, ce qui se faisait sur la frontière devait être une sorte de première épreuve d'un système qui pouvait, par extension, devenir peu à peu applicable à tout le Maroc, et les résultats donnés ont été importants. C'est grâce aux accords que M. Jonnart a pu pousser nos postes jusqu'à Béchar et couvrir la vallée de la Zousfana si longtemps troublée. Enfin, il n'est pas douteux que ce soit cet esprit nouveau dont sont aujourd'hui empreintes les relations de la France et du Maroc, qui ait rendu possible le projet financier qui consiste en un emprunt destiné à rembourser les dettes antérieures de manière que le Maroc n'ait plus à l'avenir d'autre créancier que la France.

A cette action sur place a correspondu une action parallèle en Europe.

Il est de notoriété publique qu'en décembre 1900 un arrangement a été conclu avec l'Italie par lequel le gouvernement de Rome donne son assentiment à nos vues sur le Maroc. Les vues, le 9 décembre 1901, le ministre des affaires étrangères eut une première occasion de les faire connaître publiquement en disant au Sénat que « la France, maîtresse de l'Algérie et par l'Algérie, limitrophe du Maroc sur une immense étendue, est tenue de suivre ce qui s'y passe avec un intérêt singulier dont nul ne saurait équitablement méconnaître la légitimité. »

Ces déclarations furent accueillies en Europe sans protestation et, le 26 décembre, M. Delcassé en prenait acte au Sénat : « La situation singu-

lière, spéciale que nous crée vis-à-vis du Maroc la possession de l'Algérie n'est, à cette heure, contestée par personne, probablement parce qu'on se rend compte que l'action civilisatrice que nous sommes appelés à exercer, en y consolidant nos intérêts prépondérants, sera profitable à la fois à la France et à l'ensemble des intérêts étrangers.

La signature avec l'Angleterre confirme aujourd'hui l'optimisme de cette déclaration.

S'il faut en croire les journaux espagnols, il y aurait eu, en 1887 un accord secret passé entre l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne pour le maintien du statu quo dans la Méditerranée. Cela ne pouvait signifier qu'une chose, c'était l'intention de s'opposer à tout développement de l'influence française au Maroc. On peut juger du chemin parcouru depuis. Non seulement ce faisceau est rompu, mais les 3 contractants (l'Espagne vient de signer avec la France une convention relative au Maroc) ont aujourd'hui donné leur acquiescement à ce développement.

Une politique extérieure courtoise et conciliatrice, rassurante dans ses procédés, mais vigilante à faire servir les circonstances à ses projets, a eu pour conséquence de décider d'anciens rivaux à reconnaître qu'une condition essentielle de la paix européenne est de ne pas contrarier la France dans l'exécution d'un plan dont sa situation dans l'Afrique du nord lui fait une nécessité.

Quel usage fera la France de la liberté d'action au Maroc qui lui est reconnue par la nouvelle convention de Londres ? C'est ce qu'il importe de préciser avant que l'opinion s'égare sous l'influence des aventuriers ou des timides.

Il est bien entendu qu'il n'est question ni de conquête militaire, ni de modification de territoires, ni de changement de souveraineté, ni même, à moins de complications imprévues, d'une forme de protectorat direct comme à Tunis ou dans l'Annam.

Substitutions au mot de « protectorat » ceux de protection et de constante tutelle, nous nous rendons mieux compte de la politique dite de pénétration pacifique, qui est celle voulue par le gouvernement de la République, celle à laquelle est, pour ainsi dire, adhérent le texte de l'accord franco-anglais.

Les raisons qui confèrent à la France des droits privilégiés sur le Maroc sont connus de tous. L'empire chrétien forme enclavé entre nos possessions d'Algérie et notre grand empire africain occidental. Nous l'enserrons de toutes parts. Quand ce pays sera appelé à la civilisation, ses chemins de fer, ses routes seront le prolongement des nôtres. Les troubles qui l'agitent ont une répercussion profonde parmi nos sujets musulmans. Enfin, la prospérité et la tranquillité du Maroc font partie intégrante de la prospérité et de la tranquillité de notre empire africain.

La France ne peut donc, ni se désintéresser du Maroc, ni permettre qu'il s'y établisse des intérêts supérieurs aux nôtres ou seulement rivaux et distincts.

L'an dernier, le sultan, obéissant aux dangereux conseils d'aventuriers cosmopolites, avait mis en péril, en même temps que la légitime prépondérance de la France, son propre trône. Une mission militaire française assistée d'un diplomate hardi et sage, M. Descas, fut envoyée à Fez. Elle rétablit l'ordre naturel et écarta les intrigants qui, sous couleur d'initier le sultan à la civilisation, le perdaient, lui et sa dynastie !

Tout dernièrement les dépêches nous apprenaient le retour d'Abd-el-Aziz à ses anciens favoris, à ses an-

ciens plaisirs, et en même temps la rentrée en scène du vohgi ou prétendant, sur les frontières mêmes du Sud-Oranais. Le danger redevenait vivace. La convention de Londres nous permettra d'y parer.

Mais comment ? Voilà la question.

Tout d'abord, la France dispose déjà au Maroc d'éléments d'influence très précieux. A Tanger, la colonie française a pris une récente importance ; dans les villes principales du pays, sous l'influence combinée de l'Alliance française et de l'Alliance israélite, des écoles, des établissements charitables propagent notre langue et nos bienfaits ; en outre une population de réfugiés algériens, réconciliés déjà avec la France, entretient d'actives et fécondes relations avec les indigènes soumis à notre domination. Enfin le Chérif d'Ouezzan et d'autres chérifs de grande autorité religieuse sont nos amis, nos protégés.

Vivifier ces éléments, les développer, les associer, imprimer une action énergique à la propagande française, telle est l'œuvre préparatoire de la pénétration pacifique. Elle a déjà commencé ; elle attend une impulsion nouvelle et vigoureuse.

Si nous avions besoin d'être fixés sur l'importance de l'accord franco-anglais relatif au Maroc, l'impression qu'il a causée en Europe, l'attitude et le langage des grandes puissances nous renseigneraient suffisamment. Nous noterons seulement, à présent — pour y insister davantage à la fin de cette étude — les récriminations qui se font entendre en Espagne.

Quant à l'Allemagne, pour le moment, si ses colons protestent et réclament, le gouvernement garde son sang-froid, et paraît vraiment disposé à s'accommoder du nouveau régime politique qui va être institué au Maroc, moyennant la garantie formelle de la liberté commerciale. Quoiqu'il en soit, il est acquis de la façon la plus nette que notre pénétration pacifique, que notre prépondérance, que notre intervention privilégiée dans ces contrées sont définitivement admises et reconnues par l'Angleterre.

De ce grand fait résulte une situation que nous voulons envisager particulièrement.

G. BERTRANDY.

(A suivre.)

## INFORMATIONS

### Les Retraites ouvrières

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales, a terminé l'examen de la loi sur les retraites. Elle a réglé de la façon suivante les dispositions relatives aux Sociétés de Secours mutuels.

Elle a décidé que les tributaires de la loi sur les retraites qui voudraient s'affilier ou qui seraient affiliés à une Société de secours mutuels, pourraient prélever sur la retenue obligatoire de 2 % le montant de leur cotisation ; mais, dans ce cas, la majoration de l'Etat serait calculée comme si la totalité des versements avaient été affectée à la retraite.

Relativement aux moyens financiers destinés à assurer la mise en train de la loi, la Commission, sur la proposition de M. Millerand, a décidé qu'en cas d'insuffisance des ressources budgétaires, les sommes nécessaires au service des dispositions transitoires pourraient être fournies chaque année, dans une proportion déterminée par la loi de finances, par la Caisse nationale des retraites ouvrières, au taux annuel d'intérêt fixé par les tarifs de cette caisse.

### L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale, réunie sous la présidence de M. Merlou, a voté, à l'unanimité moins une abstention, la motion suivante, présentée par M. Maujan :

La commission de législation fiscale désirant avant tout que l'accord intervienne entre elle et le gouvernement sur les projets d'impôt sur le revenu, décide qu'une démarche sera faite par son président dans ce sens auprès du président du Conseil et du ministre des finances.

### A l'extrême gauche socialiste

Le groupe de l'extrême gauche radicale-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Dubief, qui a succédé à M. Berteaux, nommé ministre de la guerre.

Le président a remercié ses collègues et a fait un exposé très applaudi de la situation politique, en insistant sur la nécessité de pousser la réalisation, avant la fin de la législature, des réformes qui sont à l'ordre du jour.

### La Convention franco-anglaise et le Traité du Siam

Le Sénat a nommé une Commission pour l'examen de : 1° De la convention franco-anglaise pour Terre-Neuve et le Maroc ; 2° du traité franco-siamois.

La majorité est favorable aux deux conventions.

Parmi les commissaires élus, MM. Garreau et Cabart-Danneville, sont hostiles à la convention de Terre-Neuve.

Au cinquième bureau, M. Clémenceau a exprimé le désir que les conventions avec l'Espagne fussent connues, et il a critiqué la délimitation établie dans le traité franco-siamois.

### Les indemnités aux conseillers municipaux

La commission de décentralisation, réunie sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, a entendu l'exposé que lui a fait M. Raoul Peret sur la proposition de M. Cadenat, tendant à autoriser les conseils municipaux à allouer des indemnités à leurs membres.

La commission s'est prononcée en faveur du principe de l'indemnité, qui ne pourra être votée que dans les communes d'une certaine importance, importance déterminée d'après le chiffre de la population combiné avec celui des recettes de la commune.

### La paix et l'arbitrage

L'appel lancé par les Etats-Unis en vue de provoquer la réunion à La Haye d'une nouvelle conférence, a indubitablement trouvé dans le monde entier un écho sympathique. Nous apprenons que le gouvernement anglais s'est déclaré en principe favorable à la convocation de cette conférence, en subordonnant toutefois son acceptation définitive à la connaissance exacte de la date et du programme de la conférence.

Le gouvernement allemand a donné son assentiment, sans toutefois affirmer dès maintenant son adhésion. La plupart des puissances ont répondu dans le même sens que l'Angleterre et l'Allemagne. La Russie, elle-même est prête à prendre part à la conférence, dans le cas où l'on assignera à ses travaux une date postérieure à la cessation des hostilités. On ne sait encore rien de certain en ce qui concerne l'attitude du Japon.

### La justice criminelle en 1902

Cour de cassation. — Le nombre de pourvois reçus en 1902 par la Cour de Cassation a été de 3.654. Ces pourvois étaient formés : 708 contre des arrêts criminels, 2.561 contre des jugements ou arrêts correctionnels et 166 contre des jugements de simple

police. Parmi les 219 autres, 158 avaient pour objet des règlements de juges et 6 des renvois pour cause de suspicion légitime ; 18 avaient été formés dans l'intérêt de la loi, 3 en matière de révision, etc.

Pendant l'année 1902, la chambre criminelle a rendu 3 621 arrêts, parmi lesquels 2,806 de rejets ou de non-lieu à statuer et 187 seulement (6 0/0) de cassation.

### Les fraudes électorales au Canada

Dans la province d'Ontario, plusieurs candidats libéraux (c'est-à-dire gouvernementaux) ont fait employer des urnes truquées.

A West-Hastings, le plan a été révélé par le frère d'un candidat battu. Les agents du candidat conservateur ont réussi à s'emparer de six de ces urnes, qui étaient d'une construction des plus ingénieuses. En tournant une poignée, on faisait tomber dans un compartiment secret de l'urne les bulletins déposés par les partisans connus du candidat rival. Un outillage très compliqué permettait de glisser des bulletins favorables au candidat libéral, en remplacement de ceux qui avaient été soustraits à l'adversaire. De cette façon, le chiffre des votants était en accord avec le nombre des bulletins trouvés dans l'urne. Ces révélations ont produit une vive émotion.

Le gouvernement du Canada a agi promptement. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre M. Byron O. Lot et M. W.-J. Shibley, candidats libéraux, battus à West-Hastings et Frontonac et contre deux autres personnes.

## Petites Nouvelles

Les cochers de fiacre de Toulon viennent de se mettre en grève parce que le service des tramways n'a pas été supprimé après le spectacle.

La Fédération Américaine du travail réclame l'exclusion des Japonais des Etats-Unis et des possessions américaines.

Un traité d'arbitrage entre la Suisse et les Etats-Unis, analogue à celui conclu entre la France et les Etats-Unis, a été signé entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

M. Jolliot, juge d'instruction, vient de transmettre au parquet la procédure de l'incident Syveton, close après l'interrogatoire définitif subi, à midi, par le député du deuxième arrondissement. C'est au parquet qu'appartient maintenant la qualification légale du délit relevé contre M. Syveton.

Le commandant Cugnet a reçu communication de la consultation émise par les médecins chargés de l'examiner, mais ordre lui a été donné de ne pas la communiquer.

Le président de la République a signé la grâce du soldat Denêcheau, qui avait été condamné à un an de prison par le Conseil de guerre de Nantes, pour injures envers son ancien sergent.

Le ministre de la Guerre, a décidé d'infliger un blâme au général d'Entraignes, commandant la brigade de Clermont-Ferrand, pour avoir qualifié, dans les termes que l'on sait, les poursuites intentées contre quatre officiers dans l'affaire Dautriche.

On s'en trouve bien. — St-Hilaire-de-Villefranche, le 30 mai 1902. En qualité de commerçant, je vois beaucoup de monde. C'est pour un de mes clients que je vous ai écrit au sujet de Beaume Victor. Il en est très content, car il est guéri de ses rhumatismes. Beaucoup d'autres personnes s'en trouvent également très bien pour les douleurs. M<sup>lle</sup> JAQUENAUD. (Sig. lég.) Société Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Aulard, dans la *Dépêche* :

Ainsi, en résumé, nous pouvons supprimer les neuf dixièmes du traitement du clergé sans violer le Concordat ; nous pouvons supprimer le Concordat lui-même et tout le budget du culte catholique sans manquer à aucune obligation, sans être tenus à aucune compensation. Quand nous payons ce salaire, ce n'est pas une dette que nous payons, ce sont les fonctionnaires d'un service public que nous rémunérons, comme les autres fonctionnaires. Si ce service cesse d'être public, nous ne devons plus rien, nous n'avons plus rien à payer.

De M. Gérault-Richard, dans la *Petite République* :

A l'époque où M. Méline nomma M. Doumer gouverneur général de l'Indo-Chine, les uns virent dans cette opération une habileté politique qui débarrassait le ministère d'un adversaire gênant, les autres une trahison de la part de celui qui abandonnait son poste en pleine bataille et passait à l'ennemi. On parla de corruption alors, et depuis, M. Doumer protesta ; il protesta encore ; il a raison. Mais il avouera que chez un homme aussi susceptible de ce qui le concerne personnellement, c'est une grave imprudence d'accuser les autres sans autre raison que l'animosité politique.

## Revue de la presse locale

De la *Défense* :

Les réformes en cours, c'est la destruction de la religion catholique, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est la suppression de l'enseignement libre, le trouble à nos consciences catholiques, la tristesse dans tous les cœurs français.

Et les « réformes à venir ». Oh ! celles-là sont vagues, elles sont à demi cachées dans un lointain avenir. Ce sont les réformes promises depuis 30 ans et jamais exécutées, c'est la diminution des impôts, la justice moins coûteuse, l'agriculteur et l'ouvrier encouragés.

## CHRONIQUE LOCALE

### Contributions indirectes

L'*Officiel* publie par département la statistique mensuelle des quantités de vins enlevés de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros.

Voici pour le département du Lot pendant le mois d'octobre 1904.

Quantité de vins sortis des chais des récoltants : 7.907 hectolitres.

Stock commercial chez les marchands en gros : 9.436 hectolitres.

## CAHORS

### AU PUDIQUE ?

Le monsieur ? du *Quercinois* se fâche et nous rappelle au calme, parce que nous l'avons qualifié d'« avocat de Bidegain ».

Ce titre lui convient cependant, car, l'essai de le justifier dans deux colonnes du numéro de mardi.

Le *Quercinois* prêche surtout *pro domo sua* : tout ce que nous relevons, tout ce que nous trouvons dans les innombrables lignes qu'il a écrites contre nous, c'est qu'il parle toujours de *mouchard*, de *casserole*, et qu'il essaie de nous expliquer ces expressions outrageantes, car pour nous les attribuer, c'est autre chose.

Dans ses explications, le 7 du *Quercinois* est vague, prolix néanmoins ; nous allons lui répéter ce qu'il feint d'ignorer.

Un *mouchard*, ô ? c'est l'individu qui retire profit de cet acte ignoble qui consiste à surveiller un citoyen et

à rapporter ce qu'a fait, ce qu'a dit ce citoyen.

Moucharder est une fonction ignoble, bien entendu ; le mouchard est payé. C'est le triste sire, à mine patibulaire que l'on rencontre au coin d'une rue, que l'on retrouve dans un coin de café, que l'on sent derrière les talons...

C'est un malheureux, un déchu, un méprisé qui vit de ce métier parce qu'il est lâche, parce qu'il est le plus souvent indigne d'en faire un autre, ou qu'il est trop fainéant pour travailler.

Une *casserole*, c'est l'individu qui se fait inscrire dans un Comité, pénètre dans un parti, dans un milieu, écoute ce qui s'y dit, voit ce qui s'y passe et va rapporter ailleurs ce qu'il a vu, ce qui s'est passé.

C'est l'ami qui trahit l'ami, c'est le faux camarade qui rapporte — faussement, le plus souvent — les conversations de camarades, évidemment dans le but de nuire, mais surtout pour se donner un air d'informateur renseigné, ou d'un homme important !!

Les Préfectures en connaissent bien de ces individus que nos comités, nos cercles comptent malheureusement parmi leurs membres.

Ces deux expressions ne s'appliquent donc pas à ceux que le *Quercinois* veut injurier.

Elles s'appliquent — selon la définition exacte que nous donnons ci-dessus et qui est la vraie — à des amis même du *Quercinois*.

Où, le *Quercinois* qui parle de mouchard, de casserole, devrait se souvenir de cette période subie par les républicains, il y a 7 ans.

Ses amis à cette époque, dans le cabinet du préfet Rousset se réunissaient assez souvent : là, qu'y faisaient-ils ? Ils renseignaient, et combien lâchement, sur des fonctionnaires que le lendemain l'on frappait.

Le *Quercinois* devrait avoir la pudeur également de se souvenir que ses amis ont dressé une liste de commerçants, de fonctionnaires, de citoyens qui doivent être mis à l'index par tous les bons cléricaux.

L'évêque de Périgueux fut l'âme de cette ignominie : des individus, à Cahors, ont imité cet évêque et le *Quercinois* les connaît bien.

Eh bien, « ces messieurs » sont-ils des casseroles, sont-ils des mouchards ?

Ces expressions ne s'adressent donc pas à ceux auxquels les applique le *Quercinois*.

Et pour notre part, malgré les beaux titres que notre confrère nous décerne, et qui ne nous émeuvent pas, le *Quercinois* le sait bien, « Procureur général du casserolat militaire, avocat de casseroles », etc., etc., nous sommes heureux d'avoir excité la rage des cléricaux en relevant des attaques passionnées, des injures injustifiées.

Louis BONNET.

### La fête laïque de Caillac

Les adhésions nombreuses que les organisateurs de la fête démocratique de dimanche, recueillent parmi les républicains font espérer un éclatant succès pour cette belle manifestation à laquelle assisteront plus de 300 citoyens.

Malgré la campagne menée par les cléricaux, et, nous dit-on, par de soi-disant républicains, la Jeunesse laïque et les démocrates de Caillac, auront obtenu un joli succès.

Nous adressons un dernier appel aux républicains en faveur du banquet de Caillac.

### Gendarmerie

M. Biche-Latour, capitaine de gendarmerie, rapatrié de Macédoine, est nommé à Cahors.

## UNE VENGEANCE

### DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

XII

En rupture ouverte

— Encore quelques heures, reprit son père, et le don de ta main nous aura acquittés envers un ami si noble et si généreux.

— Mon Dieu, que faire ? se dit-elle encore.

— Oui, miss Clariss, intervint Richard en souriant et en donnant à sa voix des inflexions tour à tour tendres et enjouées ; oui ma jolie fiancée, ce soir le contrat sera signé.

Je ne regrette qu'une chose, c'est que ma mère, la marquise d'Aurigny, soit déjà partie. Mais elle reviendra pour le mariage, soyez-en sûre, car elle vous aime déjà comme sa fille...

Miss Clariss gardait le silence. Son

cœur souffrait horriblement et les plus cruelles pensées traversaient son esprit, encore harrassé par l'insomnie.

— Vous vous taisez, poursuivit Richard, votre beau front ne se relèverait-il point, et ces lèvres n'auront-elles pas un sourire à l'approche de cette première heure d'une alliance qui doit combler tous mes vœux ?

— Oh ! jamais ! pensa Clariss en tressaillant.

Morton toucha le bras de son futur gendre.

— Ce silence, lui dit-il avec un sourire, n'est-ce pas une réponse ?

En ce moment miss Molly se présenta et s'approchant de l'ex-gouverneur de la Caroline :

— Quelqu'un, annonça-t-elle, demande à parler à sir Morton.

— Qui est-ce ? demanda ce dernier.

— Il arrive, dit-il, de l'Amérique du Nord, chargé d'un message pour vous.

— Qu'il entre ! s'écria vivement le proscrit.

Quel est l'exilé qui, à l'annonce d'un compatriote chargé d'une mission pour lui, ne sente un espoir immense envahir son âme !

XIII

Un Yankee sang mêlé

Miss Molly introduisit dans le salon de Morton le messager venant de l'Amérique du Nord.

Chacun des assistants fixa aussitôt les yeux sur ce dernier, et l'on conçoit facilement de quel sentiment chacun aussi était animé.

Morton espérait apprendre la plus heureuse des nouvelles, la réparation et l'autorisation de rentrer dans l'Union.

Miss Clariss se sentait la même espérance, doublée de celle de voir un événement si heureux contribuer à rompre un mariage qui lui faisait horreur.

Pour le faux vicomte, la rupture de ce mariage, laquelle pouvait être déterminée par la nouvelle apportée, était un coup fatal à sa passion dévorante.

Comme tous les anciens viveurs qui ont longtemps bravé l'amour et s'en sont joués, Richard, quelque dépravé qu'il fut, était devenu la victime d'un sentiment réel, mais exalté, et d'autant plus impérieux qu'il s'adressait à la forme plutôt qu'à l'âme.

Quant à la nourrice, miss Molly, la curiosité était d'autant plus excitée chez elle, qu'elle partageait non seulement toutes les espérances du père, mais encore les sympathies et les antipathies de la fille.

L'Américain annoncé avec sa barbe brune largement étendue de face et de pointe comme chez un personnage biblique, et les yeux voilés de lunettes rondes enor, était entré d'un air délivré, le chapeau sur la tête et revêtu d'un large paletot de voyage.

Vif et remuant comme un véritable homme d'affaires yankee quand il fonctionne, il s'avança, un petit sac de cuir à la main gauche, droit sur Morton, comme s'il eut tenu à honneur d'avoir deviné son homme sans qu'on le lui ait désigné.

Et, toujours le chapeau sur la tête il lui dit :

— Bonjour, cher sir !

En même temps, il avait tendu la main droite pour secouer avec force celle de Morton.

— Comment va ? continua-t-il... *Very elle !* Oh ! si vous ne me reconnaissez pas, je vous connais bien, moi. Je vous ai vu dans le temps au Sénat... Vous êtes sir Morton, de Charleston.

— En effet, répondit Morton sans se montrer le moins du monde étonné de la façon dont se présentait son visiteur.

— *All's right !* fit l'américain. Tout va bien.

La figure du voyageur présentait une singulière anomalie.

Tantôt froid et impassible comme un rejeton de la race anglo-saxonne, l'enfant du Nouveau-Monde montrait un visage de marbre, comme si aucun muscle n'y eût joué.

C'était bien le Yankee d'origine britannique, l'homme du Nord.

Tantôt, au contraire, ses traits avaient la mobilité excessive des gens de race méridionale.

On devinait alors ce qu'on appelle le Virginien, l'homme du Sud.

Le premier type du puritanisme et du formalisme, à l'air compassé et au caractère méthodique.

Le deuxième, avec ses passions en effervescence, pétulant et violent.

Il n'est de pays au monde qui offre, non seulement un mélange de populations aussi divers que les Etats-Unis, mais souvent encore, par suite du croisement des races, qui s'opère de plus en plus, une réunion de types plus variés chez le même individu.

Mais comme, malgré tout, et grâce à son énergie, c'est toujours la race anglo-saxonne qui prédomine, que ce sont ses mœurs, ses lois, ses coutumes, son langage qui ont prévalu dans la contrée, il en résulte chez l'homme du monde proprement dit, un type général et bien caractérisé, qui est ordinairement celui du négociant et du manufacturier des grands villes du Nord-Est.

C'était là précisément le type de notre visiteur traversé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, des deux contrastes génériques que nous venons de signaler.

Peut-être y avait-il, chez notre Yankee messager, une autre cause à ces contrastes.

Pour le moment, nous n'avons pas à la rechercher.

Ce Yankee avait bien le type général de l'homme affairé du Nouveau-Monde

et sir Morton ne pouvait reconnaître autre chose chez notre « Frère Jonathan ».

— Nous sommes compatriotes ! demanda l'ex-gouverneur de la Caroline, qui, comme on se le rappelle, avait longtemps habité Philadelphie dans les Etats du Nord.

Le voyageur répondit avec son air le plus flegmatique :

— James Burkler, de la maison Burkler, Anderson et Cie, de Baltimore... Oh ! yes.

Ce fut alors seulement que notre Américain de Baltimore parut s'apercevoir de la présence de Clariss et de Richard.

Otant son chapeau, il salua la première en inclinant légèrement la tête.

— Miss, j'ai l'honneur...

Puis, froidement à Richard :

— Bonjour, monsieur.

— Enchanté sir Burkler, dit M. Morton.

— J'arrive de Washington... reprit sir Burkler.

— Vous venez du Congrès ! s'écria avec joie l'ex-gouverneur de la Caroline.

L'une, des particularités que l'on remarquait, chez notre américain l'avait frappé.

(A suivre.)

Postes et Télégraphes

Le 6 décembre 1904, à 1 heure 30 du soir il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, N° 7, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter à pied de Cabrerets à Lauzès.

Commission départementale

La commission départementale se réunira le 30 novembre à 2 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture.

Procès de presse

Nous croyons savoir qu'un procès en diffamation est intenté à la Défense, par M. Casaubon notaire à Lantillac, près Figeac.

MM<sup>e</sup> Lacaze et Sautet soutiendront la plainte.

Concert public

Ainsi que nous Pavons annoncé, dimanche aura lieu, au théâtre de Cahors, le grand concert organisé par l'Orphéon et l'Avenir Cadurcien.

Voici le programme qui sera exécuté :

Table with 2 columns: Scènes cosmopolites (Kelsen), Les enfants (Massenet), Mireille (Gounod), Sapins géants (Paliard), Rip (fantaisie) (Planquette), Vieux mendiant (Delmet), Aubade (paroles de Jean Barancy, musique de Epinon), Atila devant Rome (1<sup>re</sup> audition), Mignonne. Gavotte (Jamin)

Accident

Hier matin, sur les chantiers des magasins des tabacs un accident s'est produit, faisant deux victimes.

M. Persil, fils, habitant Cabessut, et Maury, originaire de Puy-Evêque, étaient occupés à des fouilles, lorsque un éboulement se produisit.

Tout deux ont reçu de nombreuses contusions.

M. le docteur Mendailles a donné les premiers soins aux deux blessés qui, heureusement, en seront quittes pour quelques jours de repos.

Inspection des viandes

Hier matin, M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie a fait enfour une bête dont la viande était impropre à la consommation.

Cirque Pinder

On annonce l'arrivée à Cahors du grand cirque Pinder, dans la première quinzaine de décembre.

Fédération des Travailleurs Cadurciens. Tous les ouvriers maçons et plâtriers de Cahors, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu vendredi 25 courant, à 8 heures et demi du soir, dans la salle de la Bourse du Travail (Vieux Palais).

Présence urgente et indispensable. Le Secrétaire de la Fédération des Travailleurs, Paul ALAUX.

Tribunal correctionnel

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire du curé Pestel contre la Défense.

Il écarte la diffamation tirée du reproche d'avoir reçu dans son presbytère des jeunes filles et de les y avoir gardées une heure et demie, cette imputation se référant à des renseignements que le desservant de Puybrun aurait demandés à ces jeunes filles.

Le tribunal retient les injures et diffamations résultant de l'accusation portée, contre l'abbé Pestel d'être

l'auteur d'articles parus dans le Journal du Lot.

La Défense est condamnée à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans ses colonnes.

Le nommé Félix-Pierre Adam, 56 ans, manœuvre, sans domicile fixe, né à Varize, canton de Boulay, arrondissement de Metz (Alsace-Lorraine), inculpé du délit de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Le sieur Firmin Coudere, 38 ans, propriétaire à Boissières, comparait devant le tribunal pour tentative de corruption du brigadier de gendarmerie de Catus.

Le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Théâtre de Cahors

Nous pouvons donner la date de la représentation d'Une Nuit de Noces, vaudeville en trois actes de M. Henri KÉROUL (co-auteur du Billet de Logement joué 600 fois consécutives) et Albert BARRE. Cette représentation aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre au théâtre de Cahors.

Rappelons qu'Une Nuit de Noces, qu'on joue encore en ce moment à Paris, est déjà trois fois centenaire, et que cette tournée est organisée et administrée directement par le théâtre même des Folies-Dramatiques.

C'est pour le public la garantie certaine d'une interprétation parfaite et d'une mise en scène identique à celle de la création.

Voici les tableaux de cet exhilarant vaudeville : 1<sup>o</sup> Au Grand Hôtel d'Etampes (La Noce Durosel) ; 2<sup>o</sup> Chez Sidonie de Valpurgis (Une nuit de noces mouvementée) ; 3<sup>o</sup> Au Commissariat de Police (Les Gâtés du Phonographe).

NOTA. — La scène que reproduit le phonographe a été enregistrée par M. Pathé lui-même, qui a fait fabriquer dans ses ateliers un appareil spécial pour la tournée d'Une Nuit de Noces.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Un Trésor dans un Mur. — Le trésor découvert à Lalbenque continue à piquer la curiosité des amateurs et numismates, aussi un grand nombre de correspondances parviennent-elles à l'heureux propriétaire, tous les jours et de diverses parties de la France.

Le nombre de ces pièces d'or découvertes est à ce jour de 193.

Voici celles qui ont été identifiées ces jours derniers par le savant abbé Potier, de Montauban :

Alphonse, roi de Portugal ; Alphonse, roi de Sicile ; François Phebus, de Béarn ; Sequin et Ducat de Venise ; Louis XII, écu d'or ; Mathias, roi de Hongrie ; Jean, roi de Sicile ; Ferdinand et Isabelle d'Espagne ; Jean, roi de Catalogne ; Salut, Henri, roi d'Angleterre et de France ; Noble d'or d'Edouard, roi d'Angleterre ; ducat de Gènes, Conrad ; Charles, duc de Bourgogne ; Franc d'or fin, Jean II le Bon, roi de France ; Charles VI, fleur de lys d'or ; François 1<sup>er</sup> ; Florin, de Florence, etc.

Montouq

Enfin ! — On s'est décidé enfin, après bien des hésitations, à nommer une déléguée pour l'enseignement des lettres à notre école primaire supérieure de jeunes filles. Nous n'avons pas la prétention de croire que notre dernier entrefilet y est pour quelque chose : on nous a donné satisfaction, c'est tout ce que nous voulons constater pour aujourd'hui.

Et maintenant, à quand la création d'une troisième année d'études ? Depuis

peu près ceci : La veuve avait repris connaissance et poussa de temps à autre des soupirs douloureux.

Voici ce qui s'est passé : La propriétaire et sa fille, Mimi-Printemps et la veuve Boussard travaillaient au fameux costume, lorsqu'un monsieur, un peu grand, un peu sec, l'air d'un officier en bourgeois, ayant passé la trentaine au moins, assez élégant de manières et de paroles, frappa à la porte.

La bonne alla ouvrir. — Un monsieur demande à parler à madame.

— Qui est ce monsieur ? demanda la propriétaire.

— Il a l'air comme il faut. — Faites entrer. Le monsieur dont nous venons d'esquisser le portrait entra.

Il fit une profonde révérence, puis demanda si Mlle Noémie de Champcueil était là.

Noémie et les autres ignoraient si elle était de Champcueil, mais elles savaient qu'elle était Noémie.

— Je suis Noémie, dit la petite. — Ah ! c'est vous, mademoiselle ? — Oui, monsieur, que demandez-vous ?

— Mademoiselle, je suis envoyé par le comte de Chavenay.

— Oh ! parlez, qu'y a-t-il ?

le temps que cette question est à l'étude, elle doit être bien mûre, ce nous semble. Cette création est aujourd'hui indispensable ; on peut dire que c'est une question de vie ou de mort pour notre école. Supprimer l'enseignement congréganiste, est bien ; organiser solidement et rationnellement l'enseignement laïque, c'est encore mieux.

Avis à Messieurs Qui de Droit. Un Père de Famille.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Figeac se réunira dimanche 27 novembre, à dix heures du matin, à la mairie.

Objet de la réunion : Installation de M. Pezet, comme conseiller municipal ; élections du maire et des deux adjoints.

Cirque Pinder. — Le grand cirque-hippodrome Pinder, qui obtient partout un immense succès, va arriver incessamment dans notre ville, et s'installera sur la place de la Raison. Cet important établissement fera ses débuts le samedi 3 décembre, et ne donnera qu'une seule représentation.

Aynac

Un gramatois. — Nous avons publié, dans notre numéro de dimanche, une correspondance d'Aynac signée un Gramatois.

Nous avons mal reproduit, dans la rédaction de cette lettre, les idées de notre correspondant, c'est ce que celui-ci veut bien nous dire dans une lettre que nous recevons.

Nous regrettons sincèrement la mauvaise interprétation que nous avons donnée à la lettre qui nous était adressée.

C'est pourquoi, nous prions notre correspondant de vouloir bien, à l'avenir, nous donner des explications plus précises moins embrouillées surtout, et de nous adresser un entrefilet nouveau, plus explicite que nous insérerons, s'il y a lieu.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Favorisée par un temps superbe, notre foire du lundi 21 courant a été fort belle, toutes les places et marchés étaient bien garnis, à l'exception du marché aux truffes.

Le manque total de ce précieux tubercule porte un grave préjudice à nos propriétaires, et à nos commerçants.

Tout le monde s'en ressent déjà, car de mémoire d'homme on n'avait vu le manque absolu tel qu'il existe cette année.

Grande animation sur le foirail aux chevaux, où il en avait été amené un grand nombre qui ont trouvé presque tous acheteurs.

Tous les bœufs gras se sont vendus à d'assez bons prix ; il s'est traité quelques affaires sur les attelages.

Grande quantité de volaille et de gibier.

La volaille a valu 1 fr. le kilo, les oies grasses 1 fr. 50, celles à engraisser se vendaient 11 à 12 fr. la paire.

Sous la halle le blé a valu 20 fr. l'hectolitre.

300 hectolitres de noix ont trouvé preneurs à 11 et 12 fr. l'hect.

Grandes transactions sur les moutons gras et jeunes, les éleveurs du Causse en avaient bien approvisionné notre marché.

Aucun accident ni vol à signaler sur le champ de foire ; mais certains propriétaires sont venus se plaindre l'un qu'on lui avait volé ses poules, l'autre qu'on lui avait détruit sa récolte de choux, sans les emporter ce qui dénoterait plutôt une vengeance dans la nuit qui a suivi la foire.

— Rien que d'ordinaire, mademoiselle. — Monsieur Gontran doit être avec mon père.

— Il y était il y a cinq minutes, et maintenant, maintenant il est tout près d'ici, place de la Bastille.

— Comment cela se fait-il ? — Je ne puis vous le dire. Ces messieurs sont sortis avec un autre jeune homme.

— M. Bernard, sans doute. — Justement, j'ai entendu prononcer ce nom ; ils sont avec un ancien officier.

— Le commandant... — C'est bien cela. Donc, ces messieurs m'ont prié de venir vous chercher pour affaire urgente.

— Comment se fait-il que l'un de ces messieurs ne soit pas venu avec vous ? demanda la propriétaire.

— Madame, la réflexion est judicieuse, mais simple ami de ces messieurs, je n'ai pas cru devoir approfondir une chose qui ne me regarde pas.

D'ailleurs, madame peut venir avec mademoiselle, et je réponds sur mon honneur de ce que j'avance.

Ce monsieur avait l'air fort bien et les quelques doutes qui germèrent dans l'esprit de la propriétaire ne tinrent pas devant cette offre si convenable.

— Descendez, Mimi, dit-elle, et revenez nous assurer en rentrant, nous vous attendrons. — Je n'y manquerai pas, madame.

Soullac

La Foire. — Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, 36 à 38 fr. les 50 kilos ; Moutons gras, 38 fr. les 50 k. ; Pores gras, 40 à 42 fr. les 50 k. ; Porcelets, 15 à 18 fr. pièce.

Volailles, 0 fr. 50 à 0,60 le demi-kilo ; Canards, 0 fr. 80 le demi-kilo. Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Froment, 17 fr. 50 à 18 fr. ; Seigle, 14 fr. ; Avoine, 8 fr. à 8 fr. 50 ; Maïs, 16 fr. ; Noix, 13 fr. 50 ; Châtaignes, 4 fr. 50 ; le tout l'hectolitre.

Marchés aux Prunes

Canoon (Lot-et-Garonne), 22 novembre. — Apport : 800 quintaux environ, tous vendus aux cours suivants : Les 36/8, fruits au demi-kilo, de 83 à 88 fr. ; 40/4, de 65 à 70 francs ; 50/4, de 37 à 40 francs ; 60/4, de 25 à 28 francs ; 70/4, de 19 à 22 francs ; 80/4, de 16 à 18 francs ; 90/4, de 13 à 15 francs ; 100/4, de 8 à 10 francs ; 120/4, de 6 à 7 francs ; le tout les 50 kilos.

Saint-Sardos (Lot-et-Garonne), 22 novembre. — Notre marché était fourni de 300 à 400 quintaux de prunes d'excellente qualité. La vente a été lente avec cours en baisse. Voici les cours pratiqués : Les 40/45, fruits au demi-kilo, de 60 à 65 francs ; 50/55, de 40 à 42 francs ; 60/65, de 27 à 28 francs ; 70/75, de 20 à 21 francs ; 80/85, de 16 à 17 francs ; 90/95, de 13 à 14 francs ; 100/105, de 11 à 12 francs ; 110/115, de 9 à 10 francs ; 120/125, de 7 à 8 francs ; fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Miramont (Lot-et-Garonne), 22 novembre. — B-n petit marché malgré la saison avancée. Apport 1.000 quintaux vendus aux cours suivants : Les 40/4, fruits au demi-kilo, de 70 à 75 francs ; 50/4, de 40 à 45 francs ; 60/4, de 28 à 32 francs ; 70/4, de 24 à 26 francs ; 80/4, de 17 à 20 francs ; 90/4, de 14 à 16 francs ; 100/4, de 10 à 12 francs ; 110/4, de 8 à 9 francs ; 120/4, de 6 à 7 francs ; menu fretin, 5 francs, le tout les 50 kilos.

Chronique agricole

FONCTIONNEMENT DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

Le Journal Officiel du 22 octobre a publié un rapport, que M. Léon Mougeot, ministre de l'Agriculture a adressé au Président de la République sur le fonctionnement du Crédit agricole mutuel.

On comptait en 1901, 21 caisses régionales de Crédit agricole mutuel et 37 en 1902 ; en 1903 il y en avait 41 ayant souscrit un capital de 3 millions 419,225 fr. sur lequel 3.066,035 fr. ont été versés. Les avances accordées par l'Etat ayant été de 8.377,396 fr. ces caisses ont disposé de 11.803,431 fr. et le total de leurs opérations s'est élevé à 16.994,011 fr. Fait à noter, elles n'ont éprouvé aucune perte par suite de retour de billets impayés. Le mouvement ne s'est pas ralenti, et dix nouvelles caisses régionales ont été fondées en 1904.

Le nombre des Caisses locales affiliées aux Caisses régionales est passé de 309 en 1901 à 456 en 1902 et à 616 en 1903 ; les prêts consentis par ces établissements se sont élevés à 5 170,045 fr. en 1901, à 14.302,651 fr. en 1902, et à 22.451,167 fr. en 1903. C'est donc une somme de 42 millions en chiffres ronds qui a été prêtée à l'agriculture pendant les trois premières années d'application de la loi du 31 mars 1899. La conclusion du rapport de M. Mougeot, c'est que le développement et la prospérité des institutions de Crédit agricole, de même que la régularité de leur fonctionnement, font bien augurer de l'avenir qui leur est réservé et des services qu'elles sont appelées à rendre aux populations agricoles. Le Ministre appelle toutefois l'attention des organisateurs de caisses de crédit agricole sur

l'erreur économique que commettent un certain nombre de ces établissements en abaissant le taux de l'argent au dessous du cours, et sur la nécessité de constituer de solides réserves permettant de faire face, le cas échéant, à toutes les éventualités.

Pierre LAVOINE.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1669<sup>e</sup> livraison (26 Novembre 1904).

Mérites obscurs, par Léon d'Arévan. — Excursions de vacances : Une croisière dans la Méditerranée, par Louis Rousselet. — Un lycée en 1815, par M. E. B. — La sténographie française, par Eugène Guénin.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 24 Novembre 1904.

Une fête chez les Esquimaux. Talloires. — Des régates à Hong-Kong. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Le confort avant tout. Un chapeau de femme du Laos. Globe trotter aveugle. La plus petite maison de Londres, G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holewinsky) (suite), G. de Wailly. — Un club de suicidés, T. — Le chemin de fer de la Jungfrau, G. S. — Vers l'océan de Minicoy. Récit d'aventures vécues. (Illustr. de Tofani) (suite), C<sup>ie</sup> Festetics de Tolna. — Curiosités naturelles : La bête du Gévaudan ; Poiseau jardinier. — Les Carrières coloniales, G. F. — Nos Concours. Concours N° 150 (Le circuit). Sixième prix. Résultats du Concours N° 145 (Le chemin du Vagabond). Lauréats, M. Sphinx.

Bulletin Financier

Les dispositions du marché ne se sont pas sensiblement modifiées elles sont cependant un peu plus satisfaisantes.

Le 3 %, a passé de 98,40 à 98,50. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 624 ; le Crédit Foncier à 734 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit en hausse notable à 1.164 ; la Société Générale à 632. Peu d'affaires sur nos chemins.

Le Suez cote 4.503 ; le Rio 1.545 ; la Briansk 465 ; la Sosnowice 1.660. L'Extérieure à 90,50 n'a pas varié ; l'Italien cote 104,02 ; le Portugais 64,80. Le Russe consolidé est à 93,20 ; le 3 % 1891 à 76,37.

Le Turc s'avance à 88,52 ; la Banque Ottomane 596. Les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico (première hypothèque) progressent à 377.

Les actions de la sucrerie Centrale Coloso ont un marché actif à 135 fr. La caisse hypothécaire d'Egypte cherche à écouler en France 30.000 obligations 4 % qu'elle vient d'émettre. Comme le fait remarquer un de nos confrères, ces obligations ont figuré à la cote en Banque du 26 octobre sans aucun cours ; le lendemain, 27 nous les voyons à 487 mais depuis cette date jusqu'au 18 novembre inclus aucun cours n'a été inscrit. Ce qui semblerait indiquer que le groupe Anversois qui patronne cette valeur ne rencontre pas sur notre marché un accueil favorable.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 98 50  
3 1/2 Jouis. 1<sup>er</sup> oct. 1904 tme 98 50  
3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt ..  
3 Jouis. 16 oct. 1904.... tme ..

Banque de France.....cpt ..  
Action nom. Jouis. 27 juin tme ..  
Banque de Paris.....cpt 1280 ..  
500 fr. t. p. Jouis. juil.... tme 1280 ..

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT et ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 79

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS DEUXIÈME ÉPISEDE MIMI-PRINTemps

X

Cherchez Mimi

— Ma fille ! murmura le marquis, mon Dieu, qu'est-il arrivé ? — Oui... je... certainement... fit la veuve d'une voix entrecoupée... grand Dieu ! on n'a pas idée de ça... perdue Mimi...

Et la digne femme ouvrit les deux bras en battant l'air, puis, pâlisant, elle poussa un cri rauque et tomba à la renverse.

— Courons chez la propriétaire, dit Bernard, vous, commandant, soignez Mme Boussard.

Gontran était déjà au bas de l'escalier.

Au bout d'un quart d'heure les deux jeunes gens revinrent et racontèrent à

peu près ceci : — Rien que d'ordinaire, mademoiselle. — Monsieur Gontran doit être avec mon père.

— Il y était il y a cinq minutes, et maintenant, maintenant il est tout près d'ici, place de la Bastille.

— Comment cela se fait-il ? — Je ne puis vous le dire. Ces messieurs sont sortis avec un autre jeune homme.

— M. Bernard, sans doute. — Justement, j'ai entendu prononcer ce nom ; ils sont avec un ancien officier.

— Le commandant... — C'est bien cela. Donc, ces messieurs m'ont prié de venir vous chercher pour affaire urgente.

— Comment se fait-il que l'un de ces messieurs ne soit pas venu avec vous ? demanda la propriétaire.

— Madame, la réflexion est judicieuse, mais simple ami de ces messieurs, je n'ai pas cru devoir approfondir une chose qui ne me regarde pas.

D'ailleurs, madame peut venir avec mademoiselle, et je réponds sur mon honneur de ce que j'avance.

Ce monsieur avait l'air fort bien et les quelques doutes qui germèrent dans l'esprit de la propriétaire ne tinrent pas devant cette offre si convenable.

— Descendez, Mimi, dit-elle, et revenez nous assurer en rentrant, nous vous attendrons. — Je n'y manquerai pas, madame.

Alors Mimi descendit et ces dames entendirent un roulement de voitures. Madame Boussard ouvrit la fenêtre et regarda.

Une belle voiture, à deux chevaux franchissait la porte cochère et filait à fond de train vers la Bastille.

— C'est la voiture du comte de Chavenay, se dit-elle. Pourtant elle était inconnue.

Une demi-heure s'écoula, puis une heure et Mimi ne revenait pas. La propriétaire inquiète aussi, descendit trouver le concierge.

Cette femme avait ouvert à l'équipage et avait donné des renseignements sur l'aveugle et sur les autres locataires. Elle avoua qu'on lui avait mis vingt francs dans la main. Puis la jeune Noémie était descendue dans la cour avec un monsieur bien mis. Ils avaient causé cinq minutes environ, et elle n'avait osé écouter ce qu'ils disaient.

Elle avait remarqué dans la rue deux hommes qui allaient de long en large sur le trottoir. Un grand, qui paraissait le domestique et un petit, bien enveloppé dans une redingote, qui semblait le maître.

Tout à coup le petit avait dit à l'autre : — Ah ! enfin ça y est ! Et la voiture était sortie à fond de train. Chose étrange, les deux hommes n'avaient pas suivi la voiture. Probable-

ment pour ne pas donner des soupçons. Naturellement, le comte de Chavenay n'avait plus rien vu dans la rue. Il était inutile de continuer les recherches.

— C'est juste, fit Bernard, mais ce sera plus long. — Sans doute, mais en France on ne tue pas une jeune fille comme on fait en Amérique. Ici, il faut beaucoup de précautions et encore on est toujours pris.

— Je comprends, dit Chavenay. Seulement, il importe que vous alliez à Champcueil vous mettre à l'abri d'un nouvel attentat.

— Non, pas tout de suite. Ne changeons rien d'ici quelques jours. Le commandant et Zéphirine me défendront.

— J'en jure devant Dieu, dit le commandant, je coucherai ici. — Accepté.

— Voyez donc, comte de Chavenay, à organiser une surveillance autour du faux Thomas Rupert, prenez des renseignements, voyez vos amis hauts placés.

En un mot, sachez ce qu'il est, d'où il vient et ce que l'on en sait. Ensuite je vous chargerai d'un message pour ma fille Hélène.

— Je ferai ce que vous voudrez. — A propos, n'avez-vous pas été flancés jadis ?

Le fait que nous ayons des hommes

qui découvrent ceux que le banquier fait agir. Une fois ces hommes découverts nous saurons tout.

ÉTUDE  
DE  
**M<sup>e</sup> Franck CHATONET**  
AVOUÉ A CAHORS  
5, rue Fénélon, 5  
(Successeur de M<sup>e</sup> DUPUY et LACOSSE)

## VENTE

après subrogation à poursuites  
EN  
**SAISIE IMMOBILIÈRE**

De biens immeubles situés dans  
la commune de MONTCUQ.

La vente aura lieu à l'audience  
des criées du Tribunal civil  
de Cahors, au plus offrant et  
dernier enchérisseur, le mar-  
di, vingt décembre mil neuf  
cent quatre, à une heure de  
relevée.

Suivant procès-verbal de saisie du  
ministère de LUC, huissier à Mont-  
cuq, en date des cinq et six octobre mil  
neuf cent trois, dûment visé, enre-  
gistré, dénoncé et transcrit, ainsi que  
l'exploit de dénonciation au bureau  
des hypothèques de Cahors le sept  
octobre mil neuf cent trois, volume  
174 numéro 26.

Il a été procédé aux requêtes, pour-  
suites et diligences de MM. E. TA-  
NAYS et C<sup>ie</sup> négociants en vins, do-  
miliés à Fumel, ayant M<sup>e</sup> AUTE-  
PAGE pour avoué.

Sur la tête et au préjudice de  
Madame Adeline BOUCHET, veuve  
AYOT, voiturier, demeurant à Mont-  
cuq.

A la saisie réelle de tous les im-  
meubles dont la désignation sera ci-  
après établie.

La procédure de saisie immobilière  
a été poursuivie jusqu'à la publication  
du cahier des charges, inclusivement,  
et a été ensuite abandonnée.

M. Georges SAYNAC, négociant  
en grains, demeurant et domicilié à  
Moissac, créancier inscrit sur les  
biens saisis, en vertu d'un jugement  
de défaut rendu par le tribunal civil  
de Cahors, le quinze juin mil neuf  
cent quatre, et ayant M<sup>e</sup> Franck  
CHATONET pour avoué, a demandé  
la subrogation aux poursuites en  
expropriation dirigées contre la dite  
dame BOUCHET veuve AYOT.

Par jugement en date du vingt-cinq  
octobre mil neuf cent quatre, dû-  
ment enregistré, le tribunal civil de  
Cahors a subrogé M. SAYNAC dans  
les poursuites en expropriation dont  
s'agit, et a fixé la vente au mardi  
vingt décembre mil neuf cent  
quatre.

En conséquence de ce qui précède,  
et en vertu du procès-verbal de saisie  
et du jugement de subrogation ci-  
dessus relatés.

Aux requêtes poursuites et dili-  
gences de M. Georges SAYNAC,  
négociant en grains, demeurant et do-  
milié à Moissac, ayant pour avoué  
constitué M<sup>e</sup> Franck CHATONET,  
demeurant à Cahors, rue Fénélon n<sup>o</sup> 5.

En présence ou elle dûment appa-  
rée de Madame Adeline BOUCHET,  
veuve AYOT, demeurant et domi-  
ciliée à Montcuq, parties saisies, n'ayant  
pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mardi 20 dé-  
cembre mil neuf cent quatre, à une  
heure de relevée, en l'audience et  
par devant Messieurs le président et  
juges composant le tribunal de pre-  
mière instance de Cahors, tenant  
audience des criées, au palais de jus-  
tice de la dite ville.

A la vente au plus offrant et der-  
nier enchérisseur, à l'extinction des  
feux, des immeubles dont la désigna-  
tion suit, telle qu'elle est insérée au  
procès-verbal de saisie et reproduite  
dans le cahier des charges qui a été  
dressé par M<sup>e</sup> AUTEPAGE, avoué et  
déposé au greffe du tribunal civil de  
Cahors où toute personne peut en  
prendre communication sans frais.

### DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

1<sup>o</sup> Un bois situé au lieu dit le Ton-  
ron, commune de Montcuq, formant  
le n<sup>o</sup> 29 L 11 du plan cadastral de la  
commune de Montcuq, d'une contenance  
approximative de soixante  
ares cinquante-cinq centiares, troi-  
sième et quatrième classes, d'un re-  
venu de trois francs quarante-deux  
centimes.

2<sup>o</sup> Une vigne, aujourd'hui terre  
labourable, située au même lieu, for-  
mant le n<sup>o</sup> 30 des mêmes section et  
plan, d'une contenance approximative  
de vingt-deux ares trente-cinq  
centiares, troisième classe, d'un re-  
venu de trois francs trente-cinq cen-  
times.

3<sup>o</sup> Une terre en sainfoin au même  
lieu formant partie du n<sup>o</sup> 31 des mê-  
mes section et plan, d'une contenance  
approximative de soixante-treize  
ares quinze centiares, deuxième et  
troisième classes, d'un revenu de  
trente-un francs trente-neuf cen-  
times.

Les trois articles ci-dessus forment  
un entier immeuble séparé en deux  
par la route de Montcuq à Saint-Oy-  
rien et confrontant à Valmary,  
Carla, Tarenque, Aly, Delmas et  
chemin public.

4<sup>o</sup> Une terre aujourd'hui jardin au  
lieu dit « Sous les Cordeliers » for-  
mant partie du n<sup>o</sup> 32 section L 3 du  
dit plan cadastral, d'une contenance  
approximative de quatre ares, deuxiè-  
me et troisième classes, d'un revenu  
de un franc soixante-dix centimes,  
attaché à Solacroup et à chemin  
public.

5<sup>o</sup> Un entier immeuble en terres  
labourables, pré, sainfoin et friche,  
situé au lieu dit « la Gougne et Rou-  
quier », commune de Montcuq, for-

mant les n<sup>os</sup> 67, 68, 55, 56, 57, sec-  
tion K 12 dudit plan cadastral,  
d'une contenance approximative de  
un hectare, soixante-cinq ares, cin-  
quante-cinq centiares, troisième,  
quatrième et cinquième classes, d'un  
revenu de trente-huit francs quatre-  
vingt-dix centimes.

Cet entier immeuble confronte à  
Delprat, Bessières, Vayssières, veu-  
ve Delzon, Brugal, Ducros, veuve  
Lajunie, Gastal, Lafon et Larrière.

6<sup>o</sup> Sol de maison d'écurie et re-  
mise, situé à Montcuq, formant les  
n<sup>os</sup> 97 et 99 P. section L 9 dudit plan  
cadastral, d'une contenance approxi-  
mative de cinq ares, cinquante-sept  
centiares, première classe, d'un re-  
venu de cinq francs.

Dans la contenance et le revenu  
ci-dessus, se trouve compris un petit  
jardin situé entre la maison et l'écu-  
rie et remise, ci-après décrites du  
côté de l'Est.

7<sup>o</sup> Une maison située à Montcuq,  
formant les n<sup>os</sup> 97, 99 des mêmes  
section et plan, d'un revenu de deux  
cent vingt-cinq francs, tenant du  
côté Nord à Demeaux, du côté Sud à  
Bousquet et des deux autres côtés à  
voie publique.

Cette maison se compose d'un corps  
de logis formé d'un rez-de-chaussée  
et d'un premier étage; elle a deux  
issues, l'une sur la promenade des  
Platanes et l'autre dans la rue du  
Couvent des Cordeliers. Le premier  
étage est éclairé par quatre croisées  
du côté de l'Est et par trois du côté  
de l'Ouest; on pénètre dans le rez-  
de-chaussée du côté de l'Ouest au  
moyen de trois portes et du côté de  
l'Est au moyen de deux.

Attenant cette maison du côté du  
Nord, se trouve un hangar.

8<sup>o</sup> Entrée et remise au même lieu,  
formant partie du n<sup>o</sup> 99 des mêmes  
section et plan, d'un revenu de soix-  
ante-cinq francs, tenant du côté  
Nord à Demeaux et du côté Sud  
à Carla ayant également deux issues  
l'une sur ladite promenade des Pla-  
tanés et l'autre dans la rue du Cou-  
vent des Cordeliers, à chaque extré-  
mité se trouve une porte cochère au-  
dessus de laquelle est placée une  
porte servant pour engranger les  
fourrages.

Tous les immeubles ci-dessus sont  
construits en pierres et couverts en  
tuiles.

### Origine de Propriété

Madame veuve AYOT est proprié-  
taire de tous les immeubles ci-dessus  
décrits quoiqu'ils figurent à la ma-  
trice cadastrale sous le nom de M.  
BOUCHET Jean, fils charpentier aux  
Platanés, pour lui avoir été attribués  
suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Azémar,  
notaire à Montcuq, le six décembre  
mil huit cent quatre-vingt-huit,  
enregistré, contenant donation par  
Jean BOUCHET et Marie ROBERT,  
mariés, en faveur de leurs deux  
enfants, Paul et Adeline BOUCHET,  
et partage entre ces derniers.

### Lotissement ET Mises à prix

Les biens immeubles ci-dessus dési-  
gnés et décrits seront mis en vente en  
quatre lots composés comme suit et  
sur les mises à prix ci-après fixées :

#### PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les ar-  
ticles portés sous les n<sup>os</sup> 29, 30, 31,  
section L. et sera mis en vente sur  
la mise à prix de six cents francs, ci..... **600**

#### DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra les  
articles portés sous les n<sup>os</sup> 32, 67, 68,  
55, 56, 57, section K 12 et sera mis  
en vente sur la mise à prix  
de six cents francs, ci... **600**

#### TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra les  
articles 97 et 99 P. section L G et  
sera mis en vente sur la mise à  
prix de cent francs, ci..... **100**

#### QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra les  
articles 97 et 99 des mêmes section  
et plan, et sera mis en vente sur la  
mise à prix de mille francs, ci..... **1000**

### PAIEMENT des frais de vente

Tous les frais exposés pour parve-  
nir à la vente seront payés par les  
adjudicataires en diminution de leur  
prix, dans les dix jours de l'adjudi-  
cation.

NOTA. — Il est en outre déclaré  
à toutes personnes du chef desquelles  
il pourrait être pris des inscriptions  
pour cause d'hypothèque légale qu'ils  
devront requérir ces inscriptions  
avant la transcription du jugement  
d'adjudication sous peine de déchéan-  
ce.

Pour extrait certifié conforme.  
Cahors le vingt-deux novembre  
mil neuf cent quatre.

L'avoué poursuivant,

Signé :

**Franck CHATONET.**

Enregistré à Cahors, le no-  
vembre mil neuf cent quatre, folio  
case . Reçu un franc quatre-  
vingt-huit centimes.

Le Receveur,

Signé : LACHAISE.

Pour plus amples rensei-  
gnements s'adresser à M<sup>e</sup>  
CHATONET, avoué pour-  
suisant, lequel pourra être  
chargé d'encherir, ainsi  
que tous autres avoués  
occupant près le même  
tribunal.

Etude de M<sup>e</sup> Léon COUDERC  
AVOUÉ A GOURDON (LOT)

# A VENDRE

LE 6 DÉCEMBRE 1904

A 9 HEURES DU MATIN

Au Tribunal civil de Gourdon  
(LOT)

FRAIS EN DIMINUTION DU PRIX

LE MAGNIFIQUE

## CHATEAU DE LA TRAYNE

COMMUNE DE LACAYE

### ET TROIS DOMAINES ATTENANTS

FORMANT DÉPENDANCES

Contenance approximative : CENT CINQUANTE hectares

Le tout sur les bords de la Dordogne à 6 kilomètres  
de Souillac (grande ligne Toulouse-Paris)

MISE A PRIX. . . . **35.000 Fr.**

L'avoué poursuivant :

Signé : **COUDERC.**

Une seule fois  
dans la Vie



se présentera cette occasion rare.  
**125 PIÈCES**  
pour **11 fr 40**

1 montre remontoir à an-  
cre 1<sup>re</sup> qualité, marchant 36 heures,  
garantie cinq ans, 1 magnifique  
chaîne de montre en or double,  
1 paire boutons de manchettes en  
or double, 1 épingle de cravate avec  
simili, 1 paire boucles d'oreilles en  
argent, 3 boutons de chemise en or  
double, 1 broche avec simili, 1 por-  
te-cigare écume et ambre véritables,  
1 crayon mécanique, un coupe-ci-  
gare en nickel, 12 objets indispen-  
sables sur un bureau, 100 articles  
de ménage. Cette magnifique col-  
lection vendue quelques temps  
seulement 11 fr. 40 peut s'obtenir,  
franco de port, contre le montant  
ou remboursement à l'horlogerie

**J. KESSLER**  
VIENNE (Autriche) 2/I, 23.

N. B. On reprend sans difficulté  
les articles qui ne conviendraient  
pas.

**BOURGET DENTISTE**

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer

plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

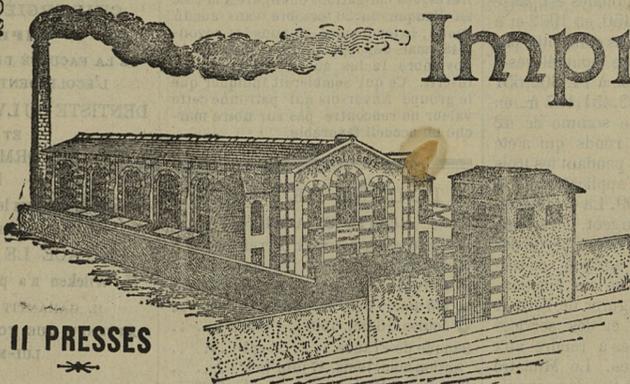
et entièrement garanti

OCCUPATION chez soi,

bien payée,

sans apprentissage, avec modè-  
le, Comptoir Lyonnais, 30, rue

de la République, Lyon.



**11 PRESSES**

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénélon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS